



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ
NIORTAISE ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE
GESTION PLURIANNUEL - MARCHÉ À
PROCÉDURE ADAPTÉE - APPROBATION DU
MARCHÉ

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 12 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

DIRECTION DE PROJET AGENDA
21

**INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ NIORTAISE ET ÉLABORATION
D'UN PLAN DE GESTION PLURIANNUEL - MARCHÉ À PROCÉDURE
ADAPTÉE - APPROBATION DU MARCHÉ**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le territoire de Niort présente une mosaïque d'espaces, dits naturels, agricoles et urbanisés, caractérisée par un fort potentiel en terme de biodiversité.

En 2009, le Conseil municipal a adopté la charte Terre Saine, engageant résolument la ville vers une plus grande préservation des ressources naturelles et un plus grand respect de la biodiversité.

Face au constat indéniable de l'érosion de la biodiversité, en 2001, l'Union Européenne s'est fixée un objectif strict : stopper l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010.

Puis ce fut au tour des Nations Unies, en 2002, de s'engager à ralentir cette baisse d'ici à 2010, proclamée année internationale de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité est bien un enjeu majeur et urgent au regard des valeurs essentielles portées par la nature et les multiples biens et services qu'elle fournit et qui nous sont directement et indirectement indispensables (nourriture, médicaments, matières premières, épuration de l'eau et de l'air, etc.).

Les efforts collectifs à conduire pour la biodiversité devront permettre de :

- mieux connaître le patrimoine naturel ;
- préserver la viabilité des populations des espèces animales et végétales ;
- préserver les fonctionnalités des écosystèmes, grâce à la connexion des milieux naturels entre eux ;
- agir contre la dispersion des espèces envahissantes et le commerce international de la faune et de la flore sauvages.

C'est dans ce contexte que la ville de Niort souhaite renforcer la connaissance de la biodiversité de son territoire, afin d'en assurer une gestion adaptée permettant de la préserver, voire de la renforcer. Elle a donc prévu de procéder à l'inventaire de la biodiversité niortaise, à l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel ainsi qu'à la valorisation des résultats.

Les objectifs de l'étude sont :

- d'établir un diagnostic de la biodiversité des milieux, de la faune et de la flore à Niort (en zone urbanisée et non urbanisée),
- de proposer un plan d'actions stratégique pluriannuel intégrant les spécificités propres à chaque milieu.

Après analyse des candidatures qui nous sont parvenues dans le cadre de la consultation à procédure adaptée, le jugement des offres a été fait en fonction des critères pondérés suivants (critères notifiés dans le règlement de consultation du marché) :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix : 40 %

Dans le cadre de cette procédure adaptée, la commission marchés s'est réunie le 25 janvier 2010 pour formuler un avis sur le choix de l'attributaire.

L'offre retenue est celle du groupement associatif Deux-Sèvres Nature Environnement - Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

Il est proposé de conclure le présent marché relatif à « l'inventaire de la biodiversité niortaise, proposition de plan de gestion, valorisation des résultats » avec le groupement associatif Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres pour un montant de 104 860 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 - Imputation : 011 8300 611.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution du marché au groupement associatif Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT